



Chambre de Métiers d'Alsace

Communiqué de presse

Jeudi 7 juin 2018

INONDATIONS : LA CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE AUX COTES DES ARTISANS SINISTRES

Votre outil de travail est endommagé ?

Votre activité est arrêtée ?

Suite aux récentes inondations dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, la Chambre de Métiers d'Alsace se mobilise pour aider les artisans à reprendre rapidement leur activité.

Une aide financière de premier secours au titre du fonds de calamités et des catastrophes naturelles (FCCN) alimenté chaque année par une contribution des Chambres de Métiers, pouvant aller jusqu'à 1 500€ peut être octroyée sous réserve d'examen par une commission d'attribution.

Le Président Bernard Stalter rappelle que *«Le fonds de soutien que nous mettons en place est une procédure que nous déclenchons via l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui débloque une aide exceptionnelle pour des artisans touchés par une catastrophe naturelle avérée. La violence des orages de ces derniers jours a durement marqué les habitants et artisans de certaines communes. La Chambre de Métiers aide les artisans dont les activités sont perturbées par le biais d'une aide exceptionnelle et des prestations d'accompagnement par l'intermédiaire de nos agents présents sur le territoire. »*

Téléchargez le dossier d'aide FCCN sur notre site www.cm-alsace.fr à nous retourner par mail : cma@cm-alsace.fr.

Pour plus de renseignements appelez le : 03 88 19 79 79